

immédiat mais prévoir pour quelques années et tenir compte des problèmes croissants des municipalités, si bien que d'ici dix ans, leur situation se serait améliorée. Il leur faudra rembourser les obligations qui arriveront à échéance dans dix, 15 ou 20 ans. C'est-à-dire que dans dix, 15 ou 20 ans, il leur faudra rembourser les obligations écoulées aujourd'hui. Et il faudra attendre tout ce temps avant que les municipalités ne bénéficient de cette mesure.

● (1712)

Je ne prendrai pas entièrement les 20 minutes qui me sont accordées. Je voudrais m'attarder sur certains points que je n'ai peut-être pas traités à fond la dernière fois. Ils viendront ajouter de l'eau à mon moulin.

D'abord, et surtout, nous proposons un moyen d'aider les municipalités sans les forcer à entretenir éternellement une coûteuse bureaucratie. Notre chef et d'autres de nos représentants ont exposé sans équivoque notre politique à ce sujet. Nous ne voulons pas alourdir la bureaucratie. Nous avons proposé de supprimer les contrôles de manière à réduire plutôt qu'à accroître la fonction publique. La proposition que j'ai avancée ne complique en rien les tâches de l'administration.

En second lieu, contrairement à ce qu'ont dit mes amis à ma gauche et leurs collègues d'en face, le petit épargnant en bénéficierait de deux façons. D'abord, ses taxes municipales diminueraient. C'est essentiellement ce que j'ai soutenu au moment où j'ai présenté la motion la première fois l'an dernier. Tous les contribuables des villes, villages et petites villes du Canada bénéficieraient d'une diminution de leurs taxes municipales. En second lieu, outre cette réduction, le revenu ne serait pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Il s'agirait donc d'un double bénéfice.

Chose encore plus importante, les municipalités pourraient financer leur dette publique en faisant appel à leurs propres administrés. Comme je l'ai dit il y a un instant, j'ai débuté en politique il y a 21 ans dans la ville de Sydney. Nous vendions alors nos obligations ouvertement et librement. Si les titres municipaux sont suffisamment attrayants, rien n'interdit de les vendre de cette façon.

J'ai énormément confiance dans les investisseurs canadiens. Je sais que dans le moment présent ils ont très peu confiance dans l'économie du pays. Des sommes importantes ont été investies aux États-Unis et dans d'autres pays. Je suis très heureux que cela soit qualifié de refuge fiscal. Je crois que l'exonération des obligations municipales empêchera la fuite de capitaux. Le financement pourrait se faire dans les collectivités où les obligations sont émises.

Cela présenterait un autre avantage, celui d'améliorer les relations entre les citoyens et l'hôtel de ville. Ils sauraient bien mieux que maintenant ce qui se passe dans leurs collectivités. Ils auraient l'impression de participer. Ils en deviendraient de meilleurs citoyens et une meilleure relation s'établirait.

Je suis tout à fait persuadé que cette façon de faire amènerait une diminution de la demande de fonds sur les marchés étrangers. La dernière fois, j'ai signalé que des paiements de 875 millions de dollars avaient été faits à l'extérieur du Canada. On avait dû emprunter ces dollars pour commencer. La diminution des emprunts sur les marchés étrangers qui en résulterait pourrait bien amener une baisse du taux d'intérêt d'un quart de point et même d'un demi-point. Les sociétés qui contractent des emprunts à l'étranger, comme elles sont for-

cées de le faire, pourraient emprunter à un taux d'intérêt moins élevé. La diminution de la pression inflationniste qui en résulterait avantagerait toutes les sources de capitaux plutôt que de leur nuire.

L'un des principaux objectifs des modifications que l'on propose à la loi de l'impôt sur le revenu serait de permettre aux actionnaires et aux petites sociétés privées de recevoir les surplus accumulés sans impôt ou imposés à un faible taux. Cela leur permettrait de remettre les surplus d'impôt accumulés en circulation, ce qui aiderait à contrebalancer l'état de dépression dans lequel nous nous trouvons actuellement. C'est une autre façon dont ces surplus d'impôt pourraient être remis en circulation au Canada, ce qui inciterait les citoyens à investir dans leurs propres villes.

Comme je l'ai déjà mentionné, des sommes importantes sortent du Canada pour aller dans des refuges fiscaux. Il est nécessaire d'avoir recours aux services de professionnels compétents pour y arriver. Ces honoraires sont dépensés en pure perte. Un refuge fiscal établi chez nous à l'intention des Canadiens, sans qu'ils aient à payer des honoraires professionnels élevés, répondrait aux besoins et ferait baisser les frais d'intérêts afférents aux immobilisations proposées.

J'ai parlé plus longtemps que je n'en avais l'intention. Je voudrais revenir sur les deux principaux points que j'ai fait valoir au début. La dépendance envers les marchés étrangers serait réduite et nous attirerions les investisseurs du Canada. Selon mes recherches, l'excédent de la dette augmenterait encore. En fait, il a augmenté au cours des dernières années.

J'espérais que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lumley) participerait au débat cet après-midi. Il a déjà fait de la politique municipale et il est très estimé. Il sait ce que je dis est vrai. Il sait que cette mesure aiderait les municipalités. Comme il a pas mal d'influence au ministère des Finances, j'avais espéré qu'il prendrait la parole et appuierait cette motion. Mais nous devons attendre et voir ce qui se passera. Je ne suis pas très optimiste. Jusqu'ici le gouvernement n'a pas particulièrement bien accueilli les propositions sensées susceptibles d'aider le simple citoyen.

Je m'en tiendrai là, mais je veux qu'on sache que si ma motion est torpillée cet après-midi, je la représenterais inlassablement, jusqu'à ce que je la fasse adopter.

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, cette motion qui propose d'exonérer de l'impôt le revenu tiré des obligations municipales est une des plus vieilles plaisanteries dans le domaine de l'imposition. Pourtant, elle n'a aucun mérite, à mon avis, pour deux raisons.

Tout d'abord, comme cela se fait aux États-Unis, on présume que la chose est préférable à ce qui se fait ici. Pour cette raison, on continue à formuler cette proposition. Deuxièmement, cette proposition est faite, et le député de Hastings (M. Ellis) tout comme le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lumley) le savent, parce que les municipalités ont grand besoin de fonds. Leurs responsabilités dépassent largement l'assiette fiscale qui leur a été accordée par les gouvernements provinciaux qui les ont établies. Je soutiens que le besoin seulement ne justifie nullement l'adoption de cette modification, comme l'a signalé le député dans sa conclusion, car il s'agirait d'une concession fiscale fort importante. Ce serait un refuge fiscal qu'il a tenté de justifier. Je ne crois pas que cela puisse se justifier. J'y reviendrai dans un instant.